



ASSEMBLEE GENERALE
07 JUIN 2010
Lieu : Mairie de Montmartin sur Mer
Compte-Rendu

L'an deux mil dix, le 07 juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Monsieur Eric de LAFORCADE

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, G. BELLARD, E. de LAFORCADE, J. DURET, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, A. CROCI, CH. DOLLEY, M. GUISE, J.B. RAULT, M. FAUVEL, X. JACQUET, D. VILLETTE, G. DANIEL, O. BECK, B. LECORDIER, S. PAYSANT, G. LE CALVEZ, J. MONTEIL, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, G. ENEE, P. DUGUE, S. HUBERT, F. MARTIN, C. DOUBLET, D. MAIRESSE, D. CARIOU, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, C. de Saint JORRE, M. BOIZARD, H. GUILLE, Th. BOURSIER, B. LEPLEY.

Absents excusés : V. BIDAN (procuration E. de LAFORCADE), Ph. PUDDU, R. PREVEL, N. DOUCHIN (procuration P. CORBET), D. MARIE, D. MARTIN (remplacé par M. FAUVEL), G. PAISNEL (remplacé par D. VILLETTE), B. LEMIERE, R. MACE (remplacé par G. ENEE), M. MAZURE, M. VAILLANT (remplacé par Th. BOURSIER), M. MAZURE (remplacée par C de Saint JORRE).

Le Conseil Communautaire désigne Madame G. BUSNEL, secrétaire de séance.

Validation du compte rendu des Assemblées Générales des 12 et 26 avril 2010 : ces comptes-rendus sont validés à la majorité. Monsieur MAIRESSE fait remarquer que sur le compte rendu du 26 avril ses propos ne sont pas transcrits en intégralité et qu'ils sont déformés ; de plus un paragraphe compte plusieurs fautes d'orthographe et de syntaxe.

➤ Pôle enfance

Monsieur le Président rappelle qu'il a été voté en Assemblée Générale le transfert du pôle enfance vers Quetteville sur Sienne et qu'il n'est pas question de remettre en cause cette décision. Pour le Relais Assistantes Maternelles, une réflexion s'impose. Le coût total du projet est aujourd'hui estimé à 465 000 € ht.

Monsieur LEVIVIER indique que le RAM va coûter environ 220 000 € alors qu'il avait été estimé à 120 000 € et que la proposition de Montmartin sur Mer avec les locaux de la crèche s'élevait à 66 000 €.

Monsieur le Président souhaite :

- 1 – ne pas déposséder Quetteville sur Sienne,
- 2 – privilégier les enfants.

Il indique que samedi avait lieu la fête des 10 ans du RAM et que celle-ci était remarquable.

Plusieurs mères de famille se sont interrogées sur le fait que les enfants du centre de loisirs n'aillent que très rarement à la mer.

Monsieur MAIRESSE souhaite qu'un chiffrage RAM/CLSH soit effectué.

Monsieur JACQUET demande à ce que les élus puissent visiter la crèche de Montmartin sur Mer.

Monsieur LEVIVIER rappelle que la CAF avait insisté pour qu'il y ait un lieu RAM en association avec la crèche.

Madame GOURDET fait remarquer que suite à la période de location la Communauté de Communes ne sera pas propriétaire à Montmartin sur Mer.

Monsieur CARIOU rappelle que plus on tarde, plus le loyer PEP coûte à la collectivité.

Monsieur DELAUNEY indique que l'on ne prend pas de retard, les travaux ne commenceront pas avant 2011 si l'on veut bénéficier du contrat de territoire.

Monsieur MAIRESSE souhaite qu'un groupe de travail puisse réfléchir sur ce sujet, groupe constitué de personnes de Montmartin sur Mer, de Quetteville sur Sienne, d'utilisateurs...

Le groupe est constitué comme suit :

- les membres de la commission jeunesse,
- Monsieur DUGUE,
- Monsieur MONTEIL,
- Madame VILLETTE,

- Monsieur DURET,
- Monsieur BULOT (DDJS)
- Les présidents d'associations de parents d'élèves,
- La présidente de l'ASMATLUDE,
- Madame PASQUER,
- La CAF,
- Monsieur HELARY,
- Mademoiselle TISON
- Monsieur GOHEL

La réunion est fixée au mercredi 16 juin à 18h30 à la mairie de Montmartin sur Mer.

- choix du coordonnateur SPS : 3 offres sont parvenues à la Communauté de communes

- ✓ Coordination de la baie : 1 550 € HT
- ✓ J.M. DESNOTS : 1 420 € HT
- ✓ Véritas : 2 120 € HT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat avec monsieur DESNOTS pour un montant de 1 420 € HT.

- bureau de contrôle : 2 offres sont parvenues à la Communauté de communes

- ✓ Véritas : 3 800 € HT
- ✓ Socotec : 3 750 € HT

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat avec le bureau de contrôle SOCOTEC pour un montant de 3 750 € HT.

➤ **Subventions aux associations**

Monsieur DELAUNEY commente le tableau distribué aux membres communautaires. Il indique qu'une différence entre la subvention de 200 € proposée à l'association descavaliers de Hauteville sur Mer et une subvention de 700 € pour le squash de Trelly et le tennis club de Hauteville sur Mer est due au fait que ces deux dernières associations font bénéficier gracieusement de leurs activités le Centre de Loisirs.

Pour LMH et TCPC, il est proposé de suspendre temporairement le vote. Il est rappelé que lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2009, il avait été demandé à l'association LMH de s'organiser afin que l'Entente de la Sienne soit une entité à part entière.

Monsieur le Président indique que l'ESTQC a envoyé deux courriers, l'un pour autoriser LMH à percevoir une subvention en son nom, l'autre demandant une subvention.

Il est demandé à Monsieur LEVIVIER d'organiser une réunion afin que les choses soient claires.

Monsieur DELAUNEY indique que cette subvention est versée pour payer un éducateur sportif qui entraîne les jeunes du canton.

Monsieur RAULT souhaiterait que les jeunes adolescents du canton puissent bénéficier d'un encadrement.

Monsieur GUIGAUD demande où intervient cet éducateur.

Monsieur BOIZARD précise qu'il intervient avec les jeunes du canton sous le nom d'une structure « entente de la Sienne », structure juridique qui n'existe pas.

Madame VILLETTE demande si l'éducateur est employé à plein temps.

Monsieur DELAUNEY répond par la négative, il entraîne aussi des plus grands à Lingreville.

Monsieur GUILLE indique que le problème n'est pas récent. Il faut une bonne entente des clubs pour fédérer.

Monsieur BECK revient sur le problème des adolescents : un encadrement avec des sorties peut marcher un certain temps mais les adolescents sont difficiles à canaliser.

Pour TCPC, Monsieur le Président indique que la subvention représente 0,53 € par habitant et que les membres de cette association vont être rencontrés afin de savoir à quoi sert l'argent.

Monsieur MAIRESSE indique que pour « chauffer dans la noirceur », il y a eu une subvention exceptionnelle une année et elle perdure.

Monsieur DOYERE demande à modifier notre fonctionnement. Il est dommage que deux associations, LMH et TCPC restent de côté, tout devrait être voté en même temps.

Monsieur le Président indique qu'il a déjà rencontré ces associations mais que pour aller au fond des choses il faut du temps.

Il est proposé de passer au vote pour l'ensemble du tableau hors LMH et TCPC.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions), décide de verser les sommes suivantes :

Associations	Montant
AG Orval Coutances	400,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Quettreville	2 500,00 €
AS sportive collège	1 200,00 €
Ass. Jersey Normandie	130,00 €
Ass. Jumelage/Saint Martin	2 500,00 €
Ass. Les cavaliers d'Hauteville	200,00 €
Association Normandy 44 VM	200,00 €
Avril	4 051,00 €
Bibliothèque Pédagogique - raiseau d'aide	852,50 €
Bibliothèque Pédagogique (EN)	247,00 €
Chantous d'la Côte	305,00 €
Chauffer dans la Noirceur	6 000,00 €
Cinéma de la Plage	271,86 €
Classe intégration CLIS	500,00 €
Collège	6 179,85 €
Ecole volley les Marsouins	100,00 €
Horizon Vertical	1 630,00 €
Les petits galopins	4 000,00 €
OTSI	4 600,00 €
Parents, amis école Lingreville/Annoville	100,00 €
Mission Locale	2 557,50 €
Salicorne	3 300,00 €
Tennis Club de la Baie	700,00 €
Trelly squash	700,00 €
TOTAL	43 224,71 €

➤ Vente de terrains pour l'usine PAPECO

Lors de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2009, Monsieur le Président a été autorisé à signer un avenant au crédit bail afin que les terrains cédés à la SA PAPECO viennent en diminution de ce crédit bail sur les années qui restent à courir. Aujourd'hui, ce n'est plus la SA PAPECO qui construit mais la SASIN qui est un maître d'ouvrage qui construit pour le compte de la SA PAPECO. Il faut donc à nouveau délibérer afin d'autoriser le Président à signer deux actes de vente :

- à la SASIN pour une contenance de 12 025 m² au prix de 2 € le m² soit 24 050 € (acte notarié)
- à la SA PAPECO pour une contenance de 2 239 m² au prix de 2 € le m² soit 4 478 € (acte administratif)

et autoriser le Président à signer un avenant au crédit bail afin de diminuer les loyers en conséquence.

Le prix de vente fixé à 2 € a été établi suite à l'avis des domaines.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer un acte de vente notarié avec la SASIN pour une surface de 12 025 m² au prix de 2 € le m² ainsi qu'un acte de vente administratif avec la SA PAPECO pour une surface de 2 239 m² au prix de 2 € le m². Le Conseil Communautaire autorise le président à signer un avenant au crédit bail afin de diminuer du montant de ces ventes le loyer de la SA PAPECO.

➤ Promotions internes

Daniel POISSON, adjoint technique de première classe, a été proposé adjoint technique principal de deuxième classe. Cette proposition d'avancement a été acceptée par le centre de gestion en commission administrative paritaire le 24 mars. Afin de permettre à Monsieur POISSON de bénéficier de cet avancement, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à compter du 10 août 2010 (délai de publicité de 2 mois à respecter). Une fois l'agent nommé, la demande de suppression du poste d'adjoint technique de première classe sera effectuée. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de créer un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe ainsi que les primes correspondantes.

Hubert PAGNIER, ingénieur territorial, a été proposé au grade d'ingénieur principal. Cette proposition d'avancement a été acceptée par le centre de gestion en commission administrative paritaire le 26 mars. Afin de permettre à Monsieur PAGNIER de bénéficier de cet avancement, il est proposé de créer un poste d'ingénieur principal à compter du 10 août 2010. Une fois l'agent nommé, la demande de suppression du poste d'ingénieur sera effectuée. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de créer un poste d'ingénieur principal ainsi que les primes correspondantes.

Monsieur le Président souhaite que l'on évite de faire des attaques ciblées sur le personnel qui ne ménage ni son temps, ni son travail. Le travail des agents qui est remarquable doit être respecté. Il remercie Madame LESAGE pour son aide et pour toutes ses informations apportées depuis qu'il est Président de la Communauté de Communes.

➤ **Transports MANEO**

Madame BUSNEL présente le document qui a été remis à chaque délégué communautaire et qui comporte 3 propositions de service :

- service 1 vers Montmartin sur Mer, place de la trésorerie le mercredi matin
- service 2 vers Coutances, la gare, place de la croûte ou Parvis Notre-Dame le jeudi matin
- service 3 vers Hauteville sur Mer (cinéma) ou Annoville (maison de retraite) le jeudi après-midi

Madame BUSNEL cite quelques exemples :

- CC Côte des Isles : 3 services – 520 usagers – moyenne des services déclenchés : 77% - coût pour la collectivité : 1 315 €
- CC St Pierre Eglise : 1 service – 535 usagers – moyenne des services déclenchés : 98% - coût pour la collectivité : 746 €
- CC Ste Mère Eglise : 3 services – 140 usagers – moyenne des services déclenchés : 37% - coût pour la collectivité : 348 €
- CC Coutances : 2 services – 122 usagers – moyenne des services déclenchés : 37% - coût pour la collectivité : 243 €

Monsieur BOIZARD soulève la question de l'envoi des habitants du canton vers le marché de Coutances.

Madame BUSNEL lui répond que c'est un faux problème.

Madame GOURDET indique que les communes n'ont plus la compétence. Orval avait mis ce service en place pour aller vers Coutances le jeudi matin.

Monsieur BECK indique que par le biais du CCAS, ce transport peut toujours être effectué.

Monsieur le Président souhaite une certaine solidarité avec les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, les jours peuvent être changés.

Monsieur DOLLEY n'est pas convaincu que ce système fonctionne mais souhaite qu'un essai soit effectué.

Madame BUSNEL ajoute que la collectivité ne prend pas de risque ; si le service n'est pas utilisé, il n'y aura rien à payer.

Monsieur le Président invite l'assemblée à passer au vote pour un mode expérimental sur l'année 2011.

Le Conseil Communautaire, valide à la majorité (2 abstentions) ce projet avec les services suivants :

- service 1 vers Montmartin le mercredi matin
- service 2 vers Coutances le mardi après-midi
- service 3 vers Hauteville/Annoville le jeudi après-midi

Monsieur DUGUE demande si le problème du cinéma complet a été évoqué.

Madame BUSNEL répond par l'affirmative, il y aura possibilité de réserver.

➤ **DIVERS**

1 – Prestation de service CAF : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de prestation de service avec la CAF.

2 – Convention d'assistance avec l'ADRC (Agence pour le Développement Régional du Cinéma) : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention d'assistance avec l'ADRC. Cette prestation concerne l'analyse du projet au stade de l'APS et l'analyse du projet au stade de l'APD. Le forfait de rémunération est fixé à 1 050 € TTC.

3 – Monsieur JACQUET indique que le SCOT est en vigueur depuis le 27 mai et qu'il est opposable. Les POS et PLU vont devoir être mis en conformité pour ne pas bloquer les permis de construire.

Fin de séance : 22 h 10